

GAM – LETTRE FFGym n°2 – Février 2022

1. Réglementation matérielle – Précision

HAUTEUR DES ANNEAUX

Compte tenu de la nouvelle réglementation FIG (code de pointage 2022-2024 et newsletter n°39), la hauteur des anneaux est maintenant de **290 cm du sol**.

Un tapis supplémentaire de 2m x 2m et de 10 cm d'épaisseur est obligatoire.

Ces dispositions s'appliquent pour toutes les catégories et étapes compétitives, à l'exception de la filière Performance Régionale (hauteur libre). Elles remplacent celles indiquées en page 68 du règlement technique GAM-GAF 2021-2022 et en page 104 de la brochure des programmes GAM 2021-2022.

2. Programme code FIG aménagé - Jugement - Précisions

- **Concernant la prise en compte de la valeur des 8 meilleurs éléments :**

Certains éléments différents du code de pointage 2022-2024 se retrouvent dans la même case (même numéro d'identification).

Pour le compte de la difficulté et du nombre d'éléments demandés, il est accordé, par agrès, la reconnaissance d'une répétition de ce type de difficulté regroupée.

- **Cheval d'arçons :**

Les éléments du code de pointage réalisés en position transversale sont valorisés.

Leurs valeurs de difficulté sont ajoutées en bonus (maximum 0,30 point par élément : D, E & **F** = C).

Ajout des n° EG.III.41 et EG.III.42 du code de pointage 2022-2024 dans le tableau de la page 103 de la brochure des programmes GAM 2021-2022

- **Barre fixe :**

Reconnaissance de la bascule fixe (ou petite bascule à l'appui renversé)

Difficulté A (EG III. fig 1: même case que la bascule à l'appui renversé).

Pénalité applicable : Art. 15.2.1 d.